

23 janvier 2024

(24-0491)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**SIXIÈME EXAMEN DU FONCTIONNEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES MESURES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

**LES TECHNOLOGIES AGRICOLES POUR RELEVER LES
DEFIS SPS DU MONDE MODERNE**

PROPOSITION DU CANADA

La proposition ci-après, reçue le 22 janvier 2024, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

1 CONCEPT

1.1. Le programme de travail concernant la Déclaration SPS intitulée "Relever les défis SPS du monde moderne" a mis en évidence la nécessité pour les scientifiques et les chercheurs de développer et de diffuser de nouvelles technologies agricoles afin de favoriser le passage à une production agricole durable. Les mesures SPS découlant de ces nouvelles technologies devraient être conformes aux normes, lignes directrices et recommandations des organismes internationaux de normalisation et ne pas entraver les échanges.

1.2. Parmi les pierres angulaires de l'agriculture figure l'innovation, qui a donné lieu à des milliers d'évolutions, depuis les premières cultures jusqu'à l'utilisation d'engrais artificiels et de produits chimiques, en passant par l'enfermement des animaux et la mécanisation, pour n'en citer que quelques-unes. Les technologies, y compris les applications pertinentes pour l'agriculture, ont rapidement évolué au cours des dernières décennies.

1.3. La présente proposition concerne l'organisation d'un atelier consacré à l'examen des défis SPS liés à l'adoption, à la mise en œuvre et à la reconnaissance des nouvelles technologies agricoles, notamment en ce qui concerne les infrastructures disponibles, les connaissances techniques, les coûts de mise en œuvre et l'acceptation par les organismes de réglementation. Les sujets spécifiques abordés pourraient notamment être les suivants: l'atténuation de l'impact du changement climatique à l'aide d'outils et de technologies agricoles, la manière d'accroître durablement la production (par exemple grâce à l'agriculture verticale), les technologies émergentes (par exemple l'intelligence artificielle dans l'agriculture), ou encore les défis en matière de politique dans le cadre du développement/de la mise en œuvre d'outils agricoles innovants. Les participants pourraient être des universitaires, des sociétés de recherche-développement, des fonctionnaires et des producteurs.

2 OBJECTIF

2.1. L'atelier aurait pour objectif d'étudier la manière dont le Comité SPS peut faciliter des débats constructifs entre les pays développés, les pays en développement et les pays les moins avancés Membres au sujet de la mise au point, de l'évaluation et de la mise en œuvre par les Membres de nouvelles technologies agricoles pour traiter la question de la durabilité tout en facilitant les échanges.

2.2. Il est essentiel que les Membres élaborent des mesures SPS qui soient conformes aux obligations découlant de l'Accord SPS, tout en facilitant le commerce agroalimentaire et la sécurité/santé des plantes et des animaux destinés à l'alimentation. Les changements climatiques à

l'échelle mondiale, notamment l'augmentation des températures et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, risquent d'entraîner un déplacement des zones agroclimatiques et une distribution plus large des vecteurs de maladies. C'est ce que l'on constate déjà avec la propagation spectaculaire de l'influenza aviaire hautement pathogène dans diverses régions du globe. Ces pressions accrues exercées par les parasites et les maladies devraient menacer directement la santé des personnes et mettre en danger la productivité agricole. Cela pourrait entraîner des problèmes de sécurité alimentaire pour les Membres qui produisent des produits agricoles, ainsi que pour ceux qui en importent. Le rythme de l'innovation et la reconnaissance des nouvelles technologies destinées à relever ces défis modernes doivent être adaptés au rythme des changements environnementaux, afin de faire en sorte que les Membres soient en mesure de s'adapter efficacement et de préserver la durabilité. Dans ce contexte, le Comité SPS doit rester souple et faciliter l'examen des technologies, de leurs avantages et de leurs risques, et permettre la tenue de discussions de fond sur la mise en œuvre de ces innovations visant à répondre à l'évolution des besoins des Membres.

3 EXEMPLE DE DOMAINES A PRENDRE EN CONSIDERATION

- Article 6 – Adaptation aux conditions régionales, y compris les zones exemptes de parasites ou de maladies et les zones à faible prévalence de parasites ou de maladies. Comment l'adaptation facilite-t-elle la dissémination de parasites qui ne sont pas traditionnellement présents dans une région, compte tenu du changement climatique?
 - Comment l'Accord SPS répond-il à l'incertitude accrue qui entoure les questions de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de préservation des végétaux dans le contexte du changement climatique?
 - Article 7 – Révision du processus de notification afin de veiller à ce que les Membres aient la possibilité de formuler des observations au sujet des obstacles potentiels à l'adoption de nouvelles technologies.
 - Article 9 – Partage de renseignements sur les innovations agricoles, sur la manière dont ces dernières peuvent promouvoir le développement durable et sur les moyens de faire participer davantage les PMA aux travaux du Comité SPS en tenant compte des défis particuliers auxquels ils sont confrontés. Renforcement des capacités SPS au niveau régional pour favoriser le développement de pratiques agricoles durables et faciliter le commerce international.
 - Prise en compte de l'impact attendu du changement climatique et de la manière dont il aggravera probablement les différences de qualité de la gestion SPS selon les pays.
 - Prise en considération de la probabilité accrue de risques SPS émergents liés à la hausse des températures et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Par exemple, s'agissant de la contamination par les aflatoxines, l'augmentation des températures devrait accroître cette contamination dans les pays au climat plus chaud.
-